



Dissimulation d un contrat d achat dans une centrale

Par **Ierouge dominique**, le **02/09/2017** à **17:40**

Bonjour,

J'ai acheté un commerce, le bilan a été étudié par le banquier ainsi que par notre comptable et l'affaire nous paraissait viable, toutefois il n'a pas été rédigé dans le bail un contrat d'achat qui nous a été dissimulé avec une centrale d'achat qui permettait de pouvoir acheter "mieux". Pour adhérer à cette centrale, il faut bien sûr "payer", ce qui nous semblait possible bien sûr. L'acheteur nous a dissimulé cet arrangement si bien que nous achetons les mêmes produits à des prix beaucoup plus élevés, et pour marger de la même façon que l'ancienne commerçante il nous faudrait avancer quelques 10.000 €. Après une conversation avec l'ancienne commerçante, celle ci nous dit "si je vous avais informés vous n'auriez jamais acheté".

Quel est notre recours auprès de cette personne qui a consciemment omis de nous donner l'information dans le but de vendre plus facilement son fond de commerce ?

D'avance, merci.